

Vous avez dit bonus ?

- Un Bonus pour tous les cadres

La CFE-CGC revendique à nouveau l'extension du système des bonus pour les cadres F11 et F12.

Dès 2026, tous les cadres doivent enfin bénéficier d'une reconnaissance à la hauteur de leur implication et de leurs performances.

- Bonus : Explication de texte !

Le bonus est l'introduction d'une part variable liée aux résultats dans la rémunération des cadres.

Il dépend:

- des résultats individuels;
- des résultats collectifs;
- de la classification.



- Quel est le principe des Bonus.

La mise en place des bonus vise à :

- Motiver et récompenser les cadres pour l'atteinte de leurs objectifs individuels ;
- Motiver et récompenser les cadres pour l'atteinte des objectifs collectifs ;
- Fidéliser les cadres au même titre que l'ancienneté pour les collaborateurs



[HTTPS://www.cfecgcsep.com](https://www.cfecgcsep.com)



- Le Bonus en quelques mots

Le calcul des bonus est différent suivant les classifications :

Classification	% Salaire	Répartition du bonus	
		Part individuelle	Part collective
F11-F12	ZERO!	ZERO!	ZERO!
G13	4%	70%	30%
G14	7%	70%	30%
H15	10%	70%	30%
H16	10%	70%	30%
I17-I18	Chut!	Entre 50% et 65%	Entre 35% et 50%

Part individuelle* :

elle dépend de certains objectifs de l'EPDP : pensez à bien les négocier !

Part Collective :

dépend du Résultat (60%), du Cash Flow (25%) et du Besoin de Fonds de Roulement (15%).

Exemple calcul du Bonus G13 = 4% Salaire x [0,7 x Part individuelle + 0,3 x part collective]

- Un peu d'histoire : Les Bonus

Le bonus n'était réservé qu'aux cadres dirigeants !

Après de longues négociations et de revendications, la CFE-CGC a obtenu gains de cause et l'attribution des bonus a été élargi !

- Bonus ouvert aux **IIIB** en 2019
- Bonus étendu aux **IIIA** en 2023
- Bonus élargi à partir du **G13** en 2024
- Maintien des droits à bonus pour les salariés reclassés

Certaines organisations syndicales souhaitaient supprimer les bonus, mais les arguments de la CFE-CGC ont prévalu !

En 2025 : La CFE CGC a demandé à sortir le bonus du salaire minimum hiérarchique (SMH) qui a été adopté par SAFRAN

2026 : Avec la CFE-CGC un bonus pour les F11 et F12 ? A suivre



[HTTPS://www.cfecgcsep.com](https://www.cfecgcsep.com)

